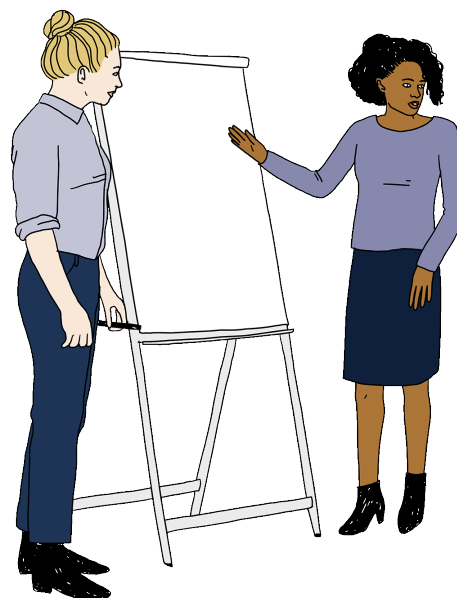


Programme de Formation 2026



**Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
Hauts-de-Seine / Sud**

1 rue Hévin - 92140 Clamart - Tél : 01 46 44 71 77
Email : contact@cidff92sud.org - Siret 321 863 490 00058 - APE 88.99B –
Organisme de formation enregistré n° 11 92 19895 92
Programme mis à jour juin 2026

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Hauts-de-Seine / Sud est une association loi 1901, créée en 1977, membre de la Fédération Nationale des CIDFF qui regroupe 98 associations réparties sur l'ensemble du territoire national.

Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CIDFF – exercent une **mission d'intérêt général** confiée par l'État dont l'objectif est de **favoriser l'autonomie** sociale, professionnelle et personnelle des femmes et des familles, de **promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes** et de **lutter contre les violences sexistes**.

Pour ce faire, le CIDFF 92 / Sud informe, oriente, accompagne les femmes et les familles, de manière globale, confidentielle et gratuite avec une réponse avant tout juridique dans les domaines de la parentalité, de la vie familiale et sociale.

DES FORMATIONS / SENSIBILISATIONS QUI S'ADAPTENT À VOS BESOINS

Le CIDFF 92 / Sud propose des interventions dynamiques et non culpabilisantes. Les formatrices sont toutes aguerries aux techniques de formation et bénéficient d'une solide expertise de terrain.

Les formations proposées se déroulent selon des parcours et des modalités adaptés aux objectifs de développement des compétences et au profil des stagiaires.

La pédagogie se veut participative. Les formatrices adaptent les formations au champ d'intervention des professionnels et valorisent l'échange de pratique.

UNE EXPERTISE RECONNUE

Fort d'actions déjà menées auprès d'entreprises, de collectivités locales, d'associations, d'institutions publiques..., nous avons pour objectif de renforcer nos liens avec le secteur privé afin de lutter contre les inégalités, conscient de la place cruciale de l'employeur dans la détection des violences sexistes et sexuelles notamment.

Le CIDFF propose également des actions visant à sensibiliser un large public (usagers des services publics, jeunes d'établissements scolaires) et d'autres visant à former les professionnels et bénévoles, du secteur public ou privé, souhaitant approfondir leurs connaissances sur l'égalité femmes-hommes, les violences faites aux femmes, le droit de la famille et le droit du travail, l'élargissement des choix professionnels. Chaque formation est adaptée selon le public et les besoins des participants.

Nos formations sont dispensées par des juristes qui assurent également des permanences juridiques au quotidien et apportent ainsi leur maîtrise du Droit et leur expertise de terrain mais également par des professionnels (conseillère emploi, psychologue, conseillère conjugale et familiale), qui assurent également des accompagnements en individuel et illustrent les formations de cas pratiques et de situations concrètes.

SE FORMER AVEC LE CIDFF

Organisme de formation expérimenté

Des formateurs disposant d'une véritable expertise de terrain

Des formations accessibles à tous

Une pédagogie interactive alliant des éléments méthodologiques, conceptuels et pratiques

Des formations adaptées aux besoins et niveau de chacun et dont la durée varie d'une demi-journée à deux journées

Des outils d'intervention adaptés : alternance d'apports théoriques et pratiques, présentations PowerPoint, films outils, études de cas pratiques, mises en situation, photo-langage...

Des documents et bibliographies sont distribués à chaque formation. Une attestation de formation est remise à chaque participant.

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

Le CIDFF 92 / Sud s'engage à mettre à votre service 3 qualités essentielles pour la réussite de vos projets professionnels :

1. Une formation adaptée aux besoins et compétences des publics

2. L'expertise et le professionnalisme des intervenants ainsi que la pertinence des méthodes pédagogiques

3. Une animation et des échanges de qualité

Des questionnaires de satisfaction et d'évaluation des stagiaires sont remis après chaque formation et font l'objet d'une analyse régulière dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue.



Pour toute personne en situation de handicap ou qui rencontre des difficultés particulières pour accéder à une formation, vous pouvez contacter notre référente handicap afin d'organiser les conditions d'accueil.

Le CIDFF 92/Sud est organisme de formation certifié Qualiopi dans la catégorie Actions de Formation depuis mars 2022.

Sur l'ensemble des formations animées par le CIDFF en 2025, les retours des stagiaires indiquent un taux de satisfaction générale de 100 %, dont 67 % de stagiaires très satisfaits et les évaluations des compétences font apparaître un taux de réussite globale de 87 %.

OBTENIR UN DEVIS

Compte tenu des objectifs, des thématiques, de la durée et des modalités de nos formations, vous pouvez nous consulter pour obtenir un devis et de plus amples informations au 01 46 44 71 77 ou par mail : contact@cidff92sud.org.

Violences au sein du couple

- Module 1 : Comprendre et prévenir
- Module 2 : Adapter la posture du professionnel
- Module 3 : Conséquences sur les enfants

Violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

- Module 1 : Comprendre et prévenir les situations à risque
- Module 2 : Repérer et agir

Egalité professionnelle Femmes / Hommes

- Lutte contre le sexisme pour intégrer l'égalité professionnelle dans sa pratique

Egalité Filles / Garçons

- Sensibilisation dans les centres de loisirs : Egalité, prêts, partez...

Droit du travail

- Législation applicable aux Assistantes Maternelles
- Comprendre la relation de travail : droits et obligations des employeurs et salariés

Droit de la famille

- La séparation : procédures et enjeux
- L'autorité parentale : notions juridiques et pratiques liées à la coparentalité

UN ENGAGEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Depuis de nombreuses années le CIDFF 92 / Sud est un acteur majeur dans la lutte contre les violences sexistes sous toutes ses formes.

Les professionnels du CIDFF sont formés sur cette thématique et leur expertise est reconnue aussi bien par les victimes que par les professionnels du territoire en contact avec le public.

Reconnu Organisme de formation, le CIDFF 92 / Sud dispense des formations/ sensibilisations auprès des différents acteurs de son territoire : police nationale et police municipale, personnels communaux, professionnels de l'action sociale, CAF, personnel médical, entreprises...

A travers ce programme, le CIDFF 92 / Sud vous propose des formations et des sensibilisations sur des thématiques qui sont au cœur des métiers exercés par les formatrices et des valeurs portées par notre association.

Le CIDFF a également pour objectif de renforcer ses liens avec le secteur privé pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

PREVENIR ET AGIR CONTRE LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

SENSIBILISATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS

La transmission des informations en matière d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge des femmes victimes de violences constitue un aspect fondamental de la prévention des infractions et de l'aide aux victimes.

Les acteurs de terrain sont des interlocuteurs privilégiés qui peuvent être confrontés à l'accueil et la prise en charge de femmes victimes de violences mais se sentir démunis face à certaines situations.

Il apparaît donc indispensable de les sensibiliser sur cette thématique et de diffuser des informations sur le réseau constitué autour de la prise en charge des femmes victimes de violences afin d'accroître l'efficacité du partenariat et l'orientation des victimes vers les différentes associations.

Ainsi, les objectifs des formations permettent d'une part d'améliorer l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences et d'autre part, d'apporter et/ou d'approfondir ses connaissances mais également d'enrichir sa pratique professionnelle à travers des expériences et des témoignages de femmes victimes.

Les actions de sensibilisation/formation se présentent sous forme de modules adaptés aux diverses catégories professionnelles et sont animées par des professionnels maîtrisant les techniques de formation.



Module 1
Comprendre et prévenir



Module 2
Adapter la posture du professionnel



Module 3
Conséquences sur les enfants

VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

Module 1 : Comprendre pour repérer et mieux orienter

Objectifs :

- Permettre une meilleure identification des victimes de violences au sein du couple
- Améliorer l'accueil et l'orientation vers les structures locales adaptées
- Intégrer les mécanismes et l'impact des violences sur les femmes

Programme

- ❖ Présentation du CIDFF 92 / Sud et de son réseau
- ❖ Définition des violences faites aux femmes et au sein du couple
- ❖ Les différentes formes de violences et la réponse juridique
- ❖ Le cycle des violences
- ❖ Les conséquences juridiques des violences conjugales (signalement, protection, aspects civils et pénaux)
- ❖ L'impact des violences sur les femmes, les enfants et sur l'exercice de la parentalité

Moyens pédagogiques

- ❖ Apports théoriques et pratiques : Powerpoint, vidéos, cas pratiques
- ❖ Remise d'une documentation aux stagiaires

⇒ **Public :**

Tout professionnel en contact avec le public : personnel d'accueil, crèche, scolaire, médical, services de police, services sociaux, associations de quartiers, structure d'insertion...

⇒ **Prérequis :** aucun

⇒ **Durée :** ½ journée (4 heures)

⇒ **Intervenants :** juriste et conseillère conjugale et familiale ou psychologue

⇒ **Evaluation :** remise d'un questionnaire

VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

Module 2 : Adapter la posture du professionnel

Objectifs :

- Aider les professionnels à se positionner face à la problématique des violences conjugales selon leurs fonctions et leur cadre d'intervention
- Définir les limites personnelles et professionnelles et ainsi pouvoir adapter sa posture et sa pratique professionnelle
- Appréhender le travail en réseau

Programme

- ❖ Rappel des notions fondamentales
- ❖ Repérage des violences : spécificités de l'entretien, questionnement systématique
- ❖ Caractéristiques de l'entretien : principes généraux, évaluation de la situation de la victime
- ❖ Intervention du professionnel : adapter son intervention dans le cycle des violences et face aux stratégies de l'agresseur
- ❖ Orientations et travail en réseau

⇒ Public :

Tout professionnel en contact avec le public : personnel d'accueil, crèche, scolaire, médical, services de police, services sociaux, associations de quartiers, structure d'insertion...

⇒ **Prérequis :** avoir suivi le module 1

Moyens pédagogiques

- ❖ Apports théoriques et pratiques : Powerpoint, vidéos, cas pratiques
- ❖ Remise d'une documentation aux stagiaires

⇒ **Durée :** ½ journée (4 heures)

⇒ **Intervenants :** juriste et conseillère conjugale et familiale ou psychologue

⇒ **Evaluation :** remise d'un questionnaire

VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

Module 3 : Conséquences sur les enfants

Objectifs :

- Être en capacité de repérer les enfants témoins de violences conjugales
- Evaluer l'impact des violences sur le développement de l'enfant
- Appréhender les conséquences des violences sur la parentalité
- Adapter sa posture professionnelle

Programme

- ❖ Etat des lieux
- ❖ Identifier les conséquences des violences sur le développement de l'enfant en fonction de son âge
- ❖ Soutenir la parentalité des victimes de violences conjugales
- ❖ Appréhender les notions d'autorité parentale et de coparentalité
- ❖ Rappel du cadre juridique

⇒ Public :

Tout professionnel en contact avec le public dont les enfants : personnel d'accueil, crèche, scolaire, médical, services de police, services sociaux, associations de quartiers, structure d'insertion...

⇒ **Prérequis :** avoir suivi le module 1

Moyens pédagogiques

- ❖ Apports théoriques et pratiques : Powerpoint, vidéos, cas pratiques
- ❖ Remise d'une documentation aux stagiaires

⇒ **Durée :** ½ journée (4 heures)

⇒ **Intervenants :** juriste et conseillère conjugale et familiale ou psychologue

⇒ **Evaluation :** remise d'un questionnaire

VIOLENCES AU TRAVAIL

SENSIBILISATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS

- 50 % des femmes ont déjà été confrontées, comme témoin ou victime au sexisme dans les relations de travail ;
- 1 femme sur 3 a déjà été harcelée ou agressée sexuellement sur son lieu de travail.

Le sexisme ordinaire est, dans notre société, largement minimisé.

Pourtant, c'est une forme de violence au travail basée sur le genre et alimentée par les stéréotypes et idées reçues.

Les conséquences sont graves pour le salarié (diminution de la satisfaction au travail, isolement, dégradation des relations avec les collègues, diminution du sentiment de compétences, difficulté à en parler ...) mais également pour la performance de l'entreprise.

Il apparaît donc indispensable de sensibiliser tous les collaborateurs sur cette thématique et notamment sur les points suivants :

- Connaître leurs obligations, leur responsabilité et le cadre légal des violences au travail
- Détecter les signaux et situations à risque
- Savoir écouter et recueillir un signalement
- Prévenir les comportements et pratiques à risque liés aux représentations et à leurs impacts

Module 1

Comprendre et prévenir



Déconstruire les idées reçues sur les stéréotypes et le sexisme ordinaire au travail.
Maîtriser le cadre légal des violences sexistes et sexuelles au travail.

Module 2

Repérer et agir



Identifier les facteurs de risque et évaluer les situations.
Donner aux collaborateurs / encadrants les moyens de réagir et d'ajuster leurs pratiques.

VIOLENCES AU TRAVAIL

Module 1 : Comprendre et prévenir les situations à risque

Objectifs :

- Prendre conscience des inégalités entre Femmes et Hommes, en particulier dans la sphère professionnelle
- Identifier les agissements et comportements sexistes au travail
- Permettre à chacun de mieux connaître ses droits et ses devoirs
- Apprendre à repérer des propos ou comportements inappropriés afin de prévenir les violences

Programme

- ❖ Présentation du CIDFF 92 / Sud et de son réseau
- ❖ Etat des lieux
 - Les obligations de l'employeur
 - Chiffres et enjeux
 - Déconstruire les stéréotypes sexistes
 - Le sexisme ordinaire au travail
 - Les incidences pour les salariés et pour la collectivité de travail ; articulation entre violences et souffrances au travail
- ❖ Cadre juridique
 - Agissement sexiste, harcèlement moral, harcèlement sexuel, violences physiques
 - Sanctions (disciplinaires, civiles et pénales)

Moyens pédagogiques

- ❖ Apports théoriques et pratiques : Powerpoint, vidéos, jeux de rôle
- ❖ Remise d'une documentation aux stagiaires

⇒ Public :

Salariés, encadrants, managers

⇒ Prérequis : aucun

⇒ Durée : ½ journée (4 heures)

⇒ Intervenants : juriste et psychologue

⇒ Evaluation : remise d'un questionnaire

VIOLENCES AU TRAVAIL

Module 2 : Repérer et agir

Objectifs :

- Aider les collaborateurs et managers à identifier les facteurs de risques et évaluer les situations
- Réagir et gérer des situations
- Pouvoir adapter sa posture et sa pratique professionnelle

Programme

- ❖ Rappel des notions fondamentales
- ❖ Identifier les situations à risque et les points de vigilance
- ❖ Distinguer différend / conflit / violences
- ❖ Accueillir la parole des victimes
- ❖ Connaître le processus de signalement et d'investigation
- ❖ Orienter les victimes : évaluer les attentes et les besoins des victimes
- ❖ Connaître le travail en réseau

Moyens pédagogiques

- ❖ Apports théoriques et pratiques : Powerpoint, vidéos, jeux de rôle
- ❖ Remise d'une documentation aux stagiaires

⇒ Public :

Salariés, encadrants, managers

⇒ **Prérequis** : avoir suivi le module 1

⇒ **Durée** : ½ journée (4 heures)

⇒ **Intervenants** : juriste et psychologue

⇒ **Evaluation** : remise d'un questionnaire

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

SENSIBILISATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS

L'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes constitue un enjeu de société majeur. Sa mise en œuvre est d'abord une question de justice car, si l'égalité de droits est garantie par la loi, des inégalités de fait subsistent dans tous les domaines y compris dans le monde du travail.

Se questionner sur l'égalité professionnelle, c'est appréhender la place de chacun dans notre société, s'interroger sur les rôles sociaux et professionnels traditionnellement attribués aux femmes et aux hommes, mais également prendre conscience des freins à la mise en place d'une véritable politique de mixité et d'égalité au sein des entreprises.

Adopter une démarche d'égalité contribue à la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail et participe à la qualité de vie au travail.

Les objectifs



- Prendre conscience des inégalités Femmes / Hommes
- Déconstruire les idées reçues sur les stéréotypes
- Identifier les agissements et comportements sexistes au travail
- Adopter une démarche d'égalité Femmes / Hommes comme outil de prévention des violences à caractère sexiste au travail

LUTTE CONTRE LE SEXISME POUR INTÉGRER L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES DANS SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Programme

- ❖ Présentation du CIDFF 92 / Sud et de son réseau
- ❖ Etat des lieux
 - De quoi parle-t-on ? égalité, parité, mixité, sexisme...
 - Les obligations de l'employeur
 - La réalité des inégalités F/H (rémunération, parcours professionnels, mixité des métiers, accès aux postes de direction, articulation vie professionnelle/vie personnelle...)
 - Les enjeux de l'égalité
- ❖ Mécanismes de construction des stéréotypes genrés
 - Origine des inégalités et déconstruction des stéréotypes : les stéréotypes vecteurs d'inégalités et de discriminations
 - Focus sur le sexisme ordinaire
- ❖ Prévention des violences sexistes et sexuelles au travail
 - Le cadre juridique des violences et harcèlements sur le lieu de travail : agissements sexistes, discriminations et harcèlement moral et sexuel (définition, sanctions encourues)
 - Les points de vigilance dans sa pratique professionnelle

⇒ **Public :**

Salariés, encadrants, managers

⇒ **Prérequis :** aucun

⇒ **Durée :** ½ journée (4 heures)

⇒ **Intervenants :** juriste du CIDFF 92/Sud

⇒ **Evaluation :** remise d'un questionnaire

Moyens pédagogiques

- ❖ Apports théoriques et pratiques favorisant le partage d'expérience et la mise en situation : Powerpoint, vidéos, exercices, jeux de rôle
- ❖ Remise d'une documentation aux stagiaires

ÉGALITÉ FILLES – GARÇONS

SENSIBILISATION DANS LES CENTRES DE LOISIRS

Pourquoi intervenir sur l'égalité auprès des enfants ?

Parce que les stéréotypes liés au sexe constituent un frein à un développement harmonieux des filles comme des garçons. Les femmes comme les hommes ont des représentations sur les rôles de chacun des sexes dans la société, au sein de la famille, au travail, en politique...

L'école, lieu de transmission des connaissances, participe également à la diffusion de ces représentations et donc à leur pérennisation.

Promouvoir des rapports égalitaires entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge permet de contribuer aux changements d'attitudes et de comportements, de diversifier les choix d'orientation vers plus de mixité et de jouer également un rôle important dans la prévention des situations de violence.

Les objectifs



- Contribuer à la prise de conscience des rôles sociaux importants attribués aux femmes et aux hommes
- Amener les enfants et les professionnels à considérer que l'un et l'autre sexe ont la capacité de s'impliquer activement dans tous les aspects de la vie familiale et professionnelle
- Favoriser une appréciation positive de l'autre sexe, des différences et des potentiels de chacun

Les ateliers de sensibilisation sont adaptés à l'âge du public et animés par des professionnels maîtrisant les techniques de formation.

ÉGALITÉ FILLES – GARÇONS

Égalité, prêts, partez...

Objectifs :

- Accroître le potentiel des filles et des garçons
- Elargir le champ des possibles
- Sensibiliser à la notion de respect entre les filles et les garçons

Programme

- ❖ Introduction
 - Définitions (sexisme, stéréotypes...)
 - Construction de l'identité sexuée
- ❖ Etat des lieux
 - Identifier et déconstruire les stéréotypes et préjugés sur la place des femmes et des hommes dans notre société
 - Liens entre stéréotypes et inégalités
 - Exemples pratiques tirés de l'égalité au travail, l'égalité dans le sport, l'égalité à la maison...
- ❖ Prévention des violences
 - Harcèlement (dans les transports, école, cyberharcèlements...)
 - Lutte contre les discriminations

Moyens pédagogiques

- ❖ Apports théoriques et pratiques favorisant les mises en situation et les échanges entre les jeunes : Powerpoint, vidéos, quizz, jeux de rôle

⇒ Public :

Enfants inscrits dans les centres de loisirs de niveaux CM1 / CM2

⇒ Prérequis : aucun

⇒ Durée : 1h30

⇒ Intervenants : juriste et psychologue du CIDFF 92/Sud

⇒ Evaluation : bilan effectué à la fin de l'atelier

ÉGALITÉ FILLES – GARÇONS

Formation des animateurs des Centres de loisirs

Objectifs :

- Renforcer la posture des professionnels pour contribuer à véhiculer des messages non-discriminants et non-stéréotypés

Programme

- ❖ Égalité Femmes / Hommes : évolution de la société et cadre juridique de l'égalité
- ❖ Définitions et origines des stéréotypes : identifier et déconstruire les stéréotypes et préjugés sur la place des femmes et des hommes dans notre société – liens entre stéréotypes et inégalités
- ❖ Égalité dans la famille, dans le couple, au travail, au niveau de la parentalité – exemples pratiques
- ❖ Égalité des Filles et des Garçons et égal accès des filles et des garçons à l'éducation : impacts sur les choix d'orientation et l'avenir des enfants
- ❖ Prévention des violences et lutte contre les discriminations

Moyens pédagogiques

- ❖ Apports théoriques et pratiques favorisant les mises en situation et les échanges entre les animateurs / éducateurs sur leur pratique et sur les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés : Powerpoint, vidéos, quizz, jeux de rôle

⇒ Public :

Animateurs des centres de loisirs, éducateurs sportifs et tout professionnel en contact avec les enfants

⇒ Prérequis : aucun

⇒ Durée : 7 heures

⇒ Intervenants : juriste et psychologue du CIDFF 92/Sud

⇒ Evaluation : remise d'un questionnaire

LÉGISLATION APPLICABLE AUX ASSISTANTES MATERNELLES

La gestion du contrat de travail de l'embauche à la rupture

La réglementation applicable à la profession des assistantes maternelles est particulièrement complexe liée à la diversité des sources de droit (convention collective, Code de l'action sociale et des familles, Code du travail...) et ce d'autant qu'une nouvelle convention collective est applicable à compter du 1^{er} janvier 2022 entraînant de nombreuses modifications des règles régissant le contrat de travail.

La formation proposée permet aux assistantes maternelles d'acquérir ou de mettre à jour leurs connaissances et d'être ainsi mieux outillées pour gérer la relation de travail et répondre aux questions des parents employeurs.

La formation est animée par une juriste du Cidff 92 / Sud spécialisée en Droit social ; elle reçoit en entretien individuel les assistantes maternelles et les employeurs depuis de nombreuses années et dispose donc d'une très bonne connaissance des pratiques en vigueur dans cette profession.

Les objectifs



- Appréhender la législation du travail applicable aux assistantes maternelles (de l'embauche à la rupture du contrat)
- Être alerté(e) sur les points de droit difficiles à gérer et les sources de conflits (les calculs de congés en année incomplète, l'indemnité de congé en cas de rupture du contrat...)
- Développer ses compétences pour favoriser une communication apaisée avec les parents employeurs

Programme

- ❖ Le contrat de travail
 - Les textes qui régissent le statut des assistantes maternelles
 - L'obligation de signer un contrat de travail ; la modification du contrat de travail
 - Zoom sur l'engagement réciproque : avantages et inconvénients
- ❖ La durée de l'accueil
 - La durée du travail (durée maximale, heures supplémentaires ...) ;
 - La répartition du travail sur une année complète ou incomplète.
- ❖ La rémunération
 - La base de la rémunération (salaire horaire, plafond CAF) et les heures supplémentaires
 - Le calcul du salaire en année complète et incomplète
 - Les indemnités (repas, entretien)
 - Le versement du salaire (périodicité, pajemploi +)
- ❖ Les congés payés et jours fériés
 - Acquisition des congés payés, prise et décompte des congés payés
 - Indemnisation des congés payés
 - Les jours fériés
- ❖ Les formes de rupture du contrat de travail
 - Ruptures du contrat : la démission, la rupture à l'initiative de l'employeur (retrait d'enfant) ;
 - Zoom sur les litiges nés de la rupture du contrat

⇒ **Public :**

Assistantes maternelles, familles employeurs et responsable de RAM

⇒ **Modalité :**

Formation en présentiel

⇒ **Prérequis :** aucun

⇒ **Durée :** 4 heures

⇒ **Intervenants :** juriste du CIDFF 92/Sud

⇒ **Evaluation :** remise d'un questionnaire

Moyens pédagogiques

- ❖ Exposés théoriques présentés sous forme d'échanges pour que les participants puissent s'exprimer et cas pratiques intégrant des calculs (salaire, congés payés...)

COMPRENDRE LA RELATION DE TRAVAIL

Droits et obligations des employeurs et salariés

Programme

- ❖ L'embauche
 - Droits et obligations de l'employeur et du salarié
 - La signature du contrat de travail
 - La période d'essai
 - Zoom sur le travail dissimulé
- ❖ La durée du travail
 - La durée du travail (durée maximale...) et le respect des horaires
- ❖ Les congés payés et jours fériés
 - Acquisition des congés payés ;
 - Prise et décompte des congés payés ;
 - Le travail un jour férié
- ❖ La rémunération
 - La base de la rémunération
 - Les heures supplémentaires
 - Le versement du salaire (périodicité, litige)
- ❖ La rupture du contrat de travail
 - Les différentes formes de rupture du contrat de travail
 - Les documents de fin de contrat

Moyens pédagogiques

- ❖ Exposés théoriques présentés sous forme d'échanges pour que les participants puissent s'exprimer avec des exemples pratiques tirés de situations concrètes

⇒ **Public :**

Jeunes en formation et / ou recherche d'emploi suivis par la mission locale

⇒ **Modalité :**

Formation en présentiel ou en distanciel

⇒ **Prérequis :** aucun

⇒ **Durée :** 4 heures

⇒ **Intervenants :** juriste du CIDFF 92/Sud

⇒ **Evaluation :** remise d'un questionnaire

L'AUTORITÉ PARENTALE

Notions juridiques et pratiques liées à la coparentalité

Objectifs :

- Appréhender les lois fondamentales en matière d'autorité parentale et savoir décrypter un jugement
- Conforter sa pratique professionnelle notamment pour gérer des situations conflictuelles avec les parents séparés ou en cours de séparation

Programme

- ❖ L'autorité parentale : définition, acquisition et exercice
- ❖ Zoom sur les actes usuels et non usuels : exemples pratiques d'actes ou décisions nécessitant l'accord des 2 parents
- ❖ Les conséquences d'une séparation pour les enfants : exercice de l'autorité parentale, résidence habituelle, droit de visite et d'hébergement
- ❖ Outils de compréhension d'un jugement
- ❖ Le retrait de l'autorité parentale : cas et conséquences

Moyens pédagogiques

- ❖ Apports théoriques et pratiques : Powerpoint, cas pratiques, échanges

⇒ Public :

Professionnels en lien avec des familles : petite enfance, centre de loisirs, écoles...

⇒ Modalité :

Formation en présentiel

⇒ Prérequis : aucun

⇒ Durée : 3 heures 30

⇒ Intervenants : juriste du CIDFF 92/Sud

⇒ Evaluation : remise d'un questionnaire

LA SÉPARATION

Procédures et enjeux

Objectifs :

- Comprendre les fondamentaux juridiques et pratiques liés à la séparation et notamment sur les procédures et sur les conséquences pour les membres du couple et les enfants

Programme

- ❖ Les différents cas et formes de séparation
 - Rupture de l'union libre
 - Rupture du PACS
 - Divorces contentieux et non contentieux : les différences
- ❖ Les questions relatives aux enfants
- ❖ Le sort du logement
- ❖ Les conséquences patrimoniales : la liquidation du régime matrimonial ou l'indivision
- ❖ Conséquences fiscales et sociales

⇒ **Public :**

Professionnels de l'action sociale

⇒ **Modalité :**

Formation en présentiel ou en distanciel

Moyens pédagogiques

- ❖ Exposés théoriques présentés sous forme d'échanges pour que les participants puissent s'exprimer et exemples pratiques tirés de situations pratiques

⇒ **Prérequis :** aucun

⇒ **Durée :** 4 heures

⇒ **Intervenants :** juriste du CIDFF 92/Sud

⇒ **Evaluation :** remise d'un questionnaire